

RÉSOLUTION 33-10
Date d'adoption : 16 février 2010
En vigueur : 17 février 2010
À réviser avant :

BUT

1. Établir les secteurs de fréquentation sur le territoire du Conseil

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2. Le conseil offre le transport scolaire à ses élèves et en cède la gestion à certains consortiums de transport sous contrat avec le CEPEO.

GÉNÉRALITÉS

3. Le Conseil adhère aux politiques, règlements et directives administratives des consortiums de transport sous contrat avec le CEPEO.
4. Le Conseil vise à offrir un service de transport scolaire efficace en favorisant le développement d'ententes avec d'autres conseils scolaires et organismes. Il autorise la personne à la direction de l'éducation et secrétaire trésorier à les ratifier.

Références : *Loi sur l'éducation 2003, article 190*
TRA01_Annexe 1 – Kingston, Trenton et Pembroke
TRA01_Annexe 2 – Stormont, Dundas et Glengarry
TRA01_Annexe 3 – Prescott-Russell
TRA01_Annexe 4 – Ottawa